

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 10 décembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	BERETTI Renaud	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
2	AIX-LES-BAINS		BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
	AIX-LES-BAINS		CARDE Daniel	TOUVOIL GO TOUDOILO INICITEMON-SOOMINE
	AIX-LES-BAINS		FRAYSSE Claudie	
				B
	AIX-LES-BAINS		FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
	AIX-LES-BAINS	Т	GIMENEZ André	
	AIX-LES-BAINS	Т	GUIGUE Thibaut	Départ après la 5ème délibération
8	AIX-LES-BAINS	Т	MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10	AIX-LES-BAINS		MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
	AIX-LES-BAINS		OBISSIER Philippe	1 odvon de dean-Maie VIAL
	AIX-LES-BAINS		POILLEUX Nicolas	Develor de Obeletàle ANGIALIX
				Pouvoir de Christèle ANCIAUX
	BOURDEAU BANK INDOESE		DRIVET Jean-Marc	
	BRISON SAINT INNOCENT		CROZE Jean-Claude	
	CHINDRIEUX	Т	BARBIER Marie-Claire	
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17	ENTRELACS		BRAISSAND Jean-François	
18	ENTRELACS		COCHET Claire	
	ENTRELACS		GERBELOT Gaëlle	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
	ENTRELACS		GRANGE Yves	Fouvoir de Jean-Marc GolGOE
				D
	GRESY-SUR-AIX		MAITRE Florian	Pouvoir de Louis ALLARD
	GRESY-SUR-AIX		PIGNIER Colette	
23	GRESY-SUR-AIX		POURCHASSE Patrick	
24	GRESY-SUR-AIX	Т	TROQUIER Chrystel	
25	LA BIOLLE	Т	NOVELLI Julie	
26	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Т	MORIN Bruno	
27	LE BOURGET DU LAC	Т	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
	LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas	
	LE BOURGET DU LAC	÷	SIMONIAN Edouard	
	LE MONTCEL		HUYNH Antoine	
	MERY		FONTAINE Nathalie	
	MERY		ROULET Stéphane	
	MOTZ		CLERC Daniel	
	MOUXY	Т	PERSON Armelle	
35	MOUXY	Т	BONICI José	
36	PUGNY CHATENOD	Т	CROUZEVIALLE Bruno	Départ après la délibération 20
37	RUFFIEUX		ROGNARD Olivier	
	SAINT OFFENGE		GELLOZ Bernard	
	SAINT PIERRE DE CURTILLE		DILLENSCHNEIDER Gérard	
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE		TOUGNE-PICAZO Brigitte	
	TRESSERVE		LOISEAU Jean-Claude	
	TRESSERVE		ROUSSEL Christian	
	TREVIGNIN	Т	CHAPUIS Nicolas	
	VIVIERS-DU-LAC	Т	AGUETTAZ Robert	
45	VIVIERS-DU-LAC		SCAPOLAN Martine	
	VOGLANS	Ť	BERNON Martine	
	VOGLANS		MERCIER Yves	
•••		•	THE TOTELL I VOS	

23 communes présentes

Absents excusés :

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Karine DUBOUCHET REVOL (AIX-LES-BAINS)

Marine FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Marthe MASSONNAT (BRISON-SAINT-INNOCENT)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 3 Année: 2024 Exécutoire le : 1 9 DEC. 2024

Publiée / Notifiée le : 1 9 DEC. 2024

Visée le : 1 7 DEC. 2024

HABITAT

Convention de Pacte territorial France Rénov' pour la mise en place du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) - Engagement de Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) est un service d'information/conseils des particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement. Ce service est aujourd'hui assuré par l'Asder au travers de conseils téléphoniques et des rendez-vous lors de permanences décentralisées sur Ruffieux, Entrelacs et Aix-les-Bains. Ce service était financé jusqu'en 2023 par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Région, le Département, et un programme de CEE (Certificats d''Economies d'Energie).

L'ANAH a souhaité élargir ce service public à d'autres thématiques liés à l'habitat à travers une refonte du dispositif. Le SPEEH deviendra donc le SPRH à compter du 1^{er} janvier 2025 (Service Public de Rénovation de l'Habitat).

Les missions d'information et conseil sur la rénovation énergétique reste le cœur du dispositif, mais porte désormais aussi sur l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la rénovation de l'habitat indigne et l'accompagnement des copropriétés en difficultés.

Le financement du SPRH sera assuré par l'ANAH et les EPCI. Le département de la Savoie a fait part de son souhait de poursuivre sa contribution financière.

A cet effet, l'ANAH propose une convention de pacte territorial qui contractualise les objectifs du SPRH entre les EPCI et l'ANAH. Elle devra être signée avant le 1er juillet 2025.

Cette convention comporte 2 volets obligatoires :

- Information/ conseil auprès des particuliers,
- Dynamique territoriale : communication, mobilisation des particuliers et des professionnels.

Et un volet optionnel:

Accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation (déjà assuré par Grand Lac dans le cadre d'un marché public avec l'ASDER et Urbanis : dispositif Je rénove Grand Lac).

Afin d'assurer une continuité du service actuel d'information/ conseil, il est proposé de poursuivre avec l'ASDER dans le cadre d'un service mutualisé avec les autres EPCI du département, afin d'optimiser les coûts. Ce partenariat avec l'ASDER sera régi par une convention en cours de préparation pour 2025.

Le coût prévisionnel du service pour l'année 2025 est de 171 046 €, pris en charge de la manière suivante :

- ANAH : 85 523 € versée à Grand Lac (dont 55 951 € reversée à l'ASDER et 29 572 € en soutien à Grand Lac),
- Département : 30 400 € versée directement à l'ASDER,
- Grand Lac: 55 123 € (dont 25 551 € nouvelle dépense pour l'année 2025 et 29 572 € correspondant à des dépenses déjà engagés par Grand Lac dans le cadre du dispositif Je rénove Grand Lac. L'inscription de ses actions permettant ainsi à Grand Lac d'obtenir 50% de subvention de l'ANAH.

La convention de pacte territorial est en cours de finalisation et sera délibérée lors d'un prochain conseil.

Grand Lac devra engager pour l'année 2025 un budget de 81 502 € (sous réserve du vote du budget pour l'année 2025.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'engagement de Grand Lac dans une convention de pacte territorial avec l'ANAH,
- APPROUVE les modalités financières décrites ci-dessus.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2024

Le Prési Renaud

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 68

Présents : 47 Présents et représentés : 56

Votants: 56 - Pour : 56 Contre: 0 Abstentions: 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Convention de Pacte territorial France Rénov' pour la mise en place du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) - Engagement de Grand Lac

Date de transmission de l'acte :

17/12/2024

Date de réception de l'accusé de

17/12/2024

réception :

Numéro de l'acte :

d5242 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20241210-d5242-DE

Date de décision :

10/12/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

8. Domaines de competences par themes

8.5. Politique de la ville-habitat-logement